

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20201102-001****du 02 novembre 2020****n°001****page 1/8****EXTRAIT:**

**GRAND
CHATELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 26**PRESENTS (23) :** M.ABELIN, M.PICHON, M.MICHAUD, M.COLIN, M.PEROCHON, M.DROIN, M.MATTARD, Mme DE COURREGES, Mme BOURAT, M.JUGE, M.CHAINE, Mme LAVRARD, M.PREHER, Mme GODET, Mme LANDREAU, M.BOISSON, M.AURIAULT, M.MEUNIER, M.BAILLY, M.BONNARD, M.BRAGUIER, Mme BRAUD, M.TARTARIN**POUVOIRS (3) :** Mme AZIHARI donne pouvoir à M.ABELIN
M.CIBERT donne pouvoir à Mme LAVRARD
Mme MARQUES-NAULEAU donne pouvoir à M.PICHON**EXCUSES (0) :**

Nom du secrétaire de séance : Hindeley MATTARD

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON**OBJET : Modification et mise à jour du tableau des effectifs**

1) *En raison des difficultés de recrutement d'un/e technicien/nne énergie en charge de la plateforme de rénovation énergétique ayant le statut de fonctionnaire et correspondant au profil recherché (qualifications, connaissances et expérience requises), et conformément aux dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il est proposé que ce poste soit occupé par un agent contractuel engagé par contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, dont la rémunération sera calculée par rapport au grade de technicien.*

Au sein de la Direction générale adjointe des services fonctionnels et sous l'autorité du responsable du service Développement durable, il/elle aura pour missions :

Accompagnement technique :

- Assurer la réception, collecte, traitement des demandes des particuliers, syndicats de copropriétés et propriétaires de petits locaux tertiaires,*
- Accompagner les particuliers, syndicats sur l'étape trois du parcours de rénovation,*
- Accompagner le petit tertiaire privé aux étapes 1 et 2 du parcours de rénovation,*
- Réaliser un diagnostic simplifié de logement et rédiger un rapport,*
- Gérer les dossiers de demande d'aides financières et avis technique lors des commissions d'attribution,*
- Analyser les devis fournis par les entreprises,*
- Animer des ateliers et informer sur les dispositifs existants,*
- Participer à la définition et à la mise en œuvre d'opérations groupées,*
- Travailler en transversalité avec les services des deux collectivités et l'ensemble des partenaires publics et privés.*

Relation avec les professionnels :

- Assurer un conseil dans la relation avec les professionnels ;*
- Accompagner les professionnels,*
- Animer le réseau DOREMI pour le compte de la collectivité,*

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLETAU**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20201102-001****du 02 novembre 2020****n°001****page 2/8**

- *Définir et mettre en œuvre l'animation d'un réseau local de professionnels,*

Participation au réseau des conseillers FAIRE :

- *Participer aux réunions régionales et nationales organisées par l'ADEME*

Suivi de l'AMI (Nouvelle- Aquitaine) déploiement des plateformes de la rénovation énergétique :

- *Améliorer le processus d'accompagnement à la rénovation énergétique*
- *Élaborer des outils et évaluer les dispositifs d'accompagnement.*

Les candidats devront justifier :

- *d'une formation en génie thermique et énergétique de niveau BAC+3,*
- *d'une maîtrise des techniques du bâtiment en matière de réglementation thermique et des dispositifs d'aide à la rénovation,*
- *d'une capacité de déceler, d'analyser les désordres thermiques des bâtiments, des installations techniques, à qualifier le niveau de performance énergétique et de prescrire les mesures et travaux adaptés à mettre en œuvre pour optimiser les consommations et dépenses énergétiques,*
- *d'une capacité à l'autonomie, la pédagogie, la communication et à travailler en transversalité*

2) En raison des difficultés de recrutement d'un/e conseiller/ère en énergie partagé ayant le statut de fonctionnaire et correspondant au profil recherché (qualifications, connaissances et expérience requises), et conformément aux dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il est proposé que ce poste soit occupé par un agent contractuel engagé par contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, dont la rémunération sera calculée par rapport au grade de technicien.

Au sein de la Direction générale adjointe des services fonctionnels et sous l'autorité du responsable du service Développement durable, il/elle aura pour missions :

Pré-diagnostic énergétique des communes :

- *Analyser les factures de fluides et assurer le suivi énergétique des consommations,*
- *Apporter un conseil pour l'amélioration des performances énergétiques,*
- *Rédiger des rapports, présenter des bilans aux communes et proposer des programmes pluriannuels d'investissement,*

Assistance au montage de projets visant l'efficacité énergétique et énergies renouvelables :

- *Apporter un conseil technique en efficacité énergétique, informer et assurer une veille réglementaire,*
- *Aider à la définition des besoins et rechercher des financements,*

Actions d'information/sensibilisation auprès des élus et des techniciens :

- *Participer aux réunions d'information, conférences thématiques,*
- *Créer des documents de sensibilisation thématiques,*
- *Participer à l'animation des réseaux locaux.*

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20201102-001****du 02 novembre 2020****n°001****page 3/8**

Les candidats devront justifier :

- *d'une formation en génie thermique et énergétique de niveau BAC+2/3,*
- *d'une maîtrise des techniques du bâtiment en matière de réglementation thermique,*
- *d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum et d'une bonne connaissance des collectivités territoriales,*
- *d'une capacité de déceler, d'analyser les désordres thermiques des bâtiments, des installations techniques, à qualifier le niveau de performance énergétique et de prescrire les mesures et travaux adaptés à mettre en œuvre pour optimiser les consommations de fluides tout en améliorant le confort des usagers et garantissant le service public,*
- *d'une capacité à l'autonomie, la pédagogie, la communication et à travailler en transversalité.*

3) En raison des difficultés de recrutement d'un/e conseiller/llère en prévention ayant le statut de fonctionnaire et correspondant au profil recherché (qualifications, connaissances et expérience requises), et conformément aux dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il est proposé que ce poste soit occupé par un agent contractuel engagé par contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, dont la rémunération sera calculée par rapport au grade de technicien ou de rédacteur.

Au sein de la Direction des ressources humaines et sous l'autorité de la responsable du service Prévention qualité de vie au travail, il/elle aura pour missions pour l'ensemble des communes membres du service commun de prévention hors Ville de Châtellerault et Grand Châtellerault :

- *Conseiller et assister l'autorité territoriale, le CHSCT, les services et les agents en matière de prévention des risques professionnels,*
- *Participer à l'élaboration du programme pluriannuel de prévention,*
- *Coordonner le réseau des assistants de prévention sur l'intercommunalité, en relation avec le conseiller en prévention dédié à la Ville de Châtellerault et à Grand Châtellerault,*
- *Développer et mutualiser les formations des assistants de prévention et agents des communes adhérentes, en lien avec le service GPEEC,*
- *Accompagner les collectivités dans la réalisation des Documents Uniques, veiller à leur actualisation et suivi,*
- *Coordonner le suivi des éléments de prévention, en relation avec le conseiller en prévention dédié à la Ville et la Communauté d'Agglomération (accident du travail, habilitations et autorisations indispensables à l'exercice de certaines missions, conduite à tenir, procédures, registres),*
- *Sensibiliser l'ensemble des agents aux risques professionnels et informer sur les moyens de prévention,*
- *Participer au maintien dans l'emploi des agents en reclassement par le biais d'études et aménagements de poste,*
- *Apporter une expertise au niveau de l'ergonomie des postes de travail ,*
- *Participer à la vie du service commun de prévention,*
- *Développer une veille réglementaire en santé et sécurité au travail pour les communes adhérentes,*
- *Créer puis alimenter un portail intranet « prévention » à destination des communes adhérentes.*

Les candidats devront justifier :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20201102-001****du 02 novembre 2020****n°001****page 4/8**

- *d'une formation en prévention des risques ou en hygiène et sécurité de niveau minimum bac+2,*
- *d'une connaissance du statut de la fonction publique territoriale et des règles en matière de prévention, d'hygiène et sécurité,*
- *de qualités relationnelles et rédactionnelles reconnues, d'une capacité à être force de proposition.*

4) *En raison des difficultés de recrutement d'un/e psychologue du travail ayant le statut de fonctionnaire et correspondant au profil recherché (qualifications, connaissances et expérience requises), et conformément aux dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il est proposé que ce poste soit occupé par un agent contractuel engagé par contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, dont la rémunération sera calculée par rapport au grade de psychologue de classe normale.*

Sous l'autorité de la Directrice des ressources humaines, il/elle aura pour missions :

Pour l'ensemble des établissements ayant adhéré au service commun de prévention, santé et qualité de vie au travail :

- Accompagner individuellement et collectivement les agents en demande d'accompagnement :

- Identifier le contexte professionnel, apporter une écoute et un soutien psychologique aux agents,*
- Repérer et alerter sur les situations de dangers imminents, tout en respectant un cadre déontologique,*
- Orienter, le cas échéant, les agents vers un tiers (prise en charge thérapeutique, consultations spécialisées, etc),*
- Accompagner la collectivité en matière d'aide à la régulation de conflits et médiation,*
- Accompagner, le cas échéant, un événement traumatique survenu au sein de la structure,*
- Diagnostiquer des situations de conflit, de mal-être, de harcèlement ou de violence psychologique au sein des services,*
- Organiser des réunions d'informations pour sensibiliser les équipes à la dimension psychique des situations,*
- Animer des groupes de paroles afin d'optimiser les pratiques professionnelles.*

- Poursuivre la mise en place des actions de prévention des risques psychosociaux en milieu de travail :

- Animer la cellule de veille RPS concernant la ville de Châtellerault et Grand Châtellerault, et à terme pour les autres membres du service commun.*
- Analyser les besoins, conseiller et accompagner l'administration dans sa démarche de prévention des risques psychosociaux,*
- Réaliser des études, selon les besoins, sur des secteurs particuliers,*
- Proposer et mettre en œuvre un plan d'actions, des mesures correctives ou préventives adaptées.*

Assurer une veille sectorielle :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20201102-001****du 02 novembre 2020****n°001****page 5/8**

- *Recueillir, capitaliser et analyser les informations, tendances et expériences innovantes du secteur,*
- *Développer et entretenir des réseaux professionnels.*

Pour le compte de l'Agglomération et la Ville de Châtellerault,

- Participer aux travaux menés par des équipes pluridisciplinaires, notamment dans le cadre de la mobilité préventive :

- *Conduire des bilans de compétences dans le cadre de l'accompagnement à la mobilité,*
- *Définir, en concertation avec le service GPEEC, des parcours de mobilités*
- *Participer à des réunions pluridisciplinaires et transmettre des informations permettant de résoudre les situations rencontrées,*
- *Assurer, selon les besoins, des missions de conseil à la mobilité contrainte, à l'accompagnement au changement.*

Les candidats devront justifier :

- *d'un diplôme de psychologie du travail,*
- *d'une maîtrise des entretiens individuels et collectifs, des techniques d'observation, d'analyse de la pratique et de méthodologie de projet,*
- *d'une aptitude au travail collaboratif et de qualités relationnelles permettant d'animer des groupes,*
- *d'une capacité à produire des fiches techniques et des outils de suivi d'activité.*

5) En raison des difficultés de recrutement d'un/e responsable du service communication ayant le statut de fonctionnaire et correspondant au profil recherché (qualifications, connaissances et expérience requises), et conformément aux dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il est proposé que ce poste soit occupé par un agent contractuel engagé par contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, dont la rémunération sera calculée par rapport au grade d'attaché.

Sous l'autorité du Directeur de Cabinet, il/elle aura pour missions :

- *Organiser le service pour répondre aux objectifs stratégiques et aux projets de service,*
- *Concevoir des plans de communication institutionnels et événementiels,*
- *Définir les lignes éditoriales, print, web, réseaux sociaux,*
- *Développer les outils de communication permettant une diffusion de l'information réactive, structurée et complète,*
- *Assurer la gestion administrative, financière et des ressources humaines du service,*
- *Manager l'équipe de 12 collaborateurs, superviser les activités et les projets du service,*
- *Coordonner l'ensemble des outils et réseaux de communication,*
- *Elaborer, rédiger et diffuser l'information dans les publications de la collectivité et autres supports (au rythme de 2 magazines mensuels pour la Ville et 3 annuels pour la*

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20201102-001****du 02 novembre 2020****n°001****page 6/8**

Communauté d'Agglomération, l'animation quotidienne des sites dédiés, l'animation des réseaux sociaux Facebook, Twitter, Instragram, Vidéo),

- *Concevoir et suivre les actions de communication interne en collaboration avec les différentes directions et services (organiser un réseau de référents dans les directions),*
- *Accompagner, par le déploiement et l'animation d'outils de civic tech (outils numériques contribuant à la participation citoyenne), les démarches de participation citoyenne engagées par la commune.*

Les candidats devront justifier :

- *d'une formation supérieure en communication (Bac+4/5) et d'une expérience confirmée en communication et management dans ou pour une collectivité territoriale,*
- *d'excellentes qualités rédactionnelles et relationnelles,*

6) Afin de mener à bien le développement de l'outil de gestion du temps de travail INCOVAR et d'assurer l'archivage des documents du service Gestion du personnel à des fins de mise en conformité avec le règlement général de protection des données, et conformément aux dispositions de l'article 3 II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il est proposé de créer un poste non permanent de Chargé/e de développement de l'outil de gestion du temps de travail INCOVAR, à temps complet, pour une durée de 2 ans. Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet pour lequel il a été conclu ou, si après un délai d'un an minimum, le projet ne peut être réalisé.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse si le projet prévu n'est pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. La rémunération sera calculée par rapport au grade d'adjoint administratif.

Les candidats devront justifier :

- *de capacités organisationnelles, rédactionnelles afin de modéliser des documents destinés à répondre aux besoins des utilisateurs, et relationnelles permettant de former les agents à l'utilisation de l'outil et de répondre aux questionnements inhérents à cette utilisation,*
- *de la connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales, des règles statutaires relatives au temps de travail dans la fonction publique territoriale,*
- *de la maîtrise de la gestion administrative et financière et des outils informatiques,*
- *d'un fort sens de l'écoute et d'empathie.*

7) Afin de mener à bien la conduite d'opération pour les projets de bâtiments de la Ville et de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, il est proposé de créer un poste non permanent de Technicien Structures, à temps complet, pour une durée de 3 ans. Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet pour lequel il a été conclu ou, si après un délai d'un an minimum, le projet ne peut être réalisé.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse si le projet prévu n'est pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. La rémunération sera calculée par rapport au grade de technicien principal 1ère ou 2ème classe.

Les candidats devront justifier :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20201102-001

du 02 novembre 2020

n°001

page 7/8

*- d'une expérience significative dans les études structures (études et conception) et le suivi des projets de bâtiment (préparation et planification),
- de connaissances dans le domaine des marchés public (procédures et suivi des marchés)
- de la maîtrise de la réglementation liée au domaine d'intervention.*

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,

VU la délibération n°3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°4 du 12 octobre 2020 portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre à jour les effectifs,

CONSIDERANT le tableau des emplois ci-annexé,

Le bureau communautaire, ayant délibéré,

- décide de créer les postes suivants,
- décide d'adopter le tableau des emplois ci-annexé,
- autorise le Président ou son représentant à signer les décisions administratives et documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

1) 1 poste dans le grade de technicien, temps complet,

2) 1 poste dans le grade de technicien, à temps complet,

3) 1 poste dans le grade de technicien ou dans le grade de rédacteur, à temps complet,

4) 1 poste dans le grade de psychologue de classe normale, à temps complet.

5) 1 poste dans le grade d'attaché, à temps complet,

6) 1 poste non permanent dans le grade d'adjoint administratif à temps complet,

7) 1 poste non permanent dans le grade de technicien principal 1ère ou 2ème classe à temps complet,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20201102-001

du 02 novembre 2020

n°001

page 8/8

Le coût de la création de ces postes est inscrit au budget 2020.

Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
L'adjointe au directeur des affaires juridiques et
institutionnelles,
Patricia BULAN